

AEBM - Association des Entreprises de Biologie Médicale

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 octobre 2017

Pour un dépistage du cancer du col de l'utérus basé sur le test HPV

L'Association « 1000femmes1000vies » a interpellé les Pouvoirs Publics le 25 septembre sur l'intérêt de positionner le test viral HPV (papillomavirus humain) au cœur de la campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus annoncé pour 2018.

Face aux 1100 décès chaque année du cancer du col de l'utérus et aux 300 décès par an qui pourraient être évités en adoptant l'utilisation du test viral HPV associé au test cytologique par frottis, l'Association des Entreprises de Biologie Médicale (AEBM) est tout à fait en accord avec les positions affichées de l'Association « 1000femmes1000vies ». Toutes les données scientifiques et médicales sont aujourd'hui disponibles et confirment l'intérêt d'un dépistage basé sur le test viral.

*« Cette restriction d'utilisation du test HPV entraîne une perte de chance pour les femmes françaises au regard des nouvelles données scientifiques publiées. La disponibilité d'un test HPV remboursable, utilisable dans des laboratoires d'analyses médicales accrédités comme chez les anatomopathologistes, est nécessaire d'un point de vue médical, mais aussi pour l'efficacité du futur dépistage organisé du cancer de l'utérus », rappelle le **Dr Richard Fabre, biologiste médical, Président de l'Association des Entreprises de Biologie Médicale.***

En France, le test de détection moléculaire de l'HPV, réalisé par les anatomopathologistes ou les biologistes médicaux, n'est remboursé actuellement que chez les patientes dont l'examen par frottis a révélé des anomalies. Or, tout démontre que c'est le contraire qu'il faut faire, utiliser le test le plus sensible (HPV) en dépistage primaire et le plus spécifique en triage, chacun s'accordant à considérer que les deux sont nécessaires.

Automatisé, robotisé, le test HPV est mis en place dans des laboratoires accrédités présentant tous les critères de qualité requis. Plusieurs dizaines de milliers de tests sont déjà réalisés par les biologistes dans plus d'une trentaine de plateformes en France. L'AEBM est convaincue que ce changement de protocole peut se mettre en place rapidement, et replacer ainsi la France dans les pays intégrant un dépistage efficace du cancer du col de l'utérus.

Association des entreprises de biologie médicale (AEBM)

L'AEBM est un groupe de réflexion et d'action organisé sous la forme d'une association loi 1901. Elle réunit des Laboratoires de Biologie Médicale dont le capital est détenu en majorité sinon exclusivement par des Biologistes Médicaux, dans le strict respect de leur indépendance professionnelle au service de leurs patients. Ils réfléchissent et agissent et veillent aux conditions économiques, techniques et règlementaires du maintien de la biologie dans les professions médicales, hors de tout service marchand ou financier.

Contact presse PRPA - Raphaëlle Genin

Tel : 01 77 35 60 99 / 06 63 09 33 85

Raphaelle.genin@prpa.fr